

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 FÉVRIER 2021

Date de la séance précédente : le 10 Décembre 2020

Le 19 Février 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE et M. Dominique SÉMÉNOU

Etaient absents excusés : M. Grégoire ECK, M. Freddy GAUTHIER

ORDRE DU JOUR :

Renouvellement du contrat de location avec la Société AIRSEAS

M. le Maire a rencontré un dirigeant de la Sté AIRSEAS afin de négocier le renouvellement du contrat de location de la parcelle de terrain située chemin Airseas. Ce contrat peut être renouvelé avec certitude pour une durée d'un an et peut-être 2 ans, cette société devant aller s'installer dans la région de Nantes. Le loyer mensuel actuellement de 100.00 € sera porté à 200.00 €

La proposition de renouvellement de contrat ainsi que l'augmentation du loyer sont votés à l'unanimité des conseillers présents

Questions et informations diverses

♦ M. le Maire indique qu'un administré lui a demandé l'autorisation de mettre un enfant à l'école de Castelnaudary. Il faut savoir que pour les enfants inscrits dans une école différente que celle de la commune de résidence, la commune de Souilhe devrait verser une participation financière à la commune accueillant l'enfant.

Cette demande est rejetée à l'unanimité des conseillers présents

♦ A la rentrée des vacances le lundi 1^{er} mars, pour les enfants qui mangent à la cantine, afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur, les repas seront servis à la salle des fêtes de Peyrens.

♦ La Préfecture a pris un arrêté pour donner l'autorisation aux agents de l'entreprise OPSIA de pénétrer dans les propriétés privées du bassin du Fresquel afin d'effectuer les relevés nécessaires en vue de la révision ou de l'élaboration des plans de prévention des risques inondation. Chacun des techniciens chargés des études et travaux sera muni d'une copie de l'arrêté.

Il est demandé aux propriétaires concernés de permettre à ces agents l'exécution des travaux.

♦ La Société AZUR effectue actuellement les différentes études et contrôles nécessaires à la remise en conformité de la lagune ou une éventuelle possibilité d'association avec le village de Souilhanel pour une station d'épuration commune.

♦ Le SYADEN réalise actuellement un diagnostic de l'éclairage public. Une restitution précise sera fait à la fin des travaux.

♦ Lors de notre dernière réunion nous avons parlé de la possibilité de l'installation d'un distributeur de pains dans notre village. Il s'avère que le projet est toujours en cours mais le coût élevé du loyer mensuel s'élevant à 350.00 € pour le boulanger entraîne une difficulté pour en trouver un qui accepte de venir à Souilhe.

- ♦ Des travaux ont été réalisés dans le local situé à côté de la bibliothèque : une fenêtre a été placée et un plancher posé ce qui donne une grande surface de rangement. Ces travaux ont été exécutés par le cantonnier aidé de conseillers municipaux. Le coût total est inférieur à 1000.00 €.
- ♦ L'étude du renouvellement de l'outil informatique au secrétariat de la mairie se poursuit, des devis ont été demandés. Le coût total hors taxes devrait avoisiner les 2000.00 €.
- ♦ Des cendres chaudes ont été jetées dans un container situé chemin du Claous ce qui a déclenché un feu dans ce container. Nous vous rappelons une nouvelle fois que les containers verts sont prévus pour les sacs avec ordures ménagères et *les containers jaunes uniquement pour le tri sélectif en vrac.*
Il est interdit de déposer du matériel ou des objets dans ces containers.
- ♦ Il a été constaté que des véhicules ont pénétré sur le terrain de football et occasionné des dégâts. L'inconscience de certains va obliger la municipalité à clôturer l'accès au stade.
- ♦ Nous avons remarqué que des branches en bordure de certaines propriétés débordent sur le domaine public communal. Conformément à la loi, nous nous permettons de vous rappeler que vous êtes tenus d'élaguer les plantations à l'aplomb des voies communales. Nous vous remercions de bien vouloir procéder à la suppression de cette végétation afin qu'elle ne soit plus une gêne aux usagers de nos voies communales ainsi qu'aux réseaux publics d'éclairage, d'électricité ou de télécommunications.
- ♦ Le BIBLIOBUS sera dans notre commune le Lundi 8 mars 2021 à 10 heures.

La séance est levée à 22h15mn

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ